

Albi, le 27 Juin 2017

<p align="center">Objet : Compte Rendu du Comité de Programmation LEADER du 15/06/2017 Valderiès</p>

Personnes présentes

Collège public

SOMEN Didier, Co Cnes Carmausin Ségala
CABOT André, Co Cnes Carmausin Ségala,
GAVALDA Guy, Co Cnes de Val 81
CAHUZAC Pierre, Co Cnes de Val 81
TARROUX Hervé, Co Cnes de Val 81 (Suppléant)
PUJOL Eric, Co Cnes Monts d'Alban et Villefranchois
CHAMAYOU Damien, Co Cnes Monts d'Alban et Villefranchois
(Suppléant)

Collège Privé

EVEVENON François, Ancien chef d'entreprise
NOUVEL Alain, FDSEA
BISMUTH Serge, Association La GRAPPE,
DECLERC-PUYPE Dominique, Familles Rurales du Causse
FABRIES Henri, Rocktime
FABBRO Philippe, Chef d'entreprise
RIVALS Jérôme, Restaurateur
TERRAL Geneviève, MSA

Personnes Excusées

CANTALOUBE Jean-Luc, ESPITALIER
Jean-Luc, FUSCO Caterina, FRANC
Olivier, GALLON Safia, NICOLAS FAURE
Aurélie, MIREBEAU Lola

Personnel technique

BALIN Christine, DDT 81
DALMIERES Sylvie, DDT 81
GREFFIER François, GAL Albigeois et
Bastides
CANTALOUBE Stéphanie, Gal Albigeois
et Bastides

1. Vérification du double Quorum

Présents :

- 7 membres du collège élus dont 1 suppléant sans voix délibérative soit 6 votants
- 8 membres du collège privés dont 1 suppléant avec voix délibérative soit 8 votants

Le comité de programmation peut officiellement prendre les décisions avec 14 votants sur 27 membres

2. Proposition des opérations à programmer

5 opérations sont proposées à la programmation pour un montant total d'aide LEADER de **181 509 €** (cf. maquette et fiches projets jointes)

- **Développement du Camping de Pampelonne**

Maitre d'ouvrage : Commune de Pampelonne

Fiche action 2 : Un territoire engagé pour le développement d'une économie de proximité

Assiette éligible LEADER : 97 861,61 €

Montant LEADER : **46 973,57 €**

Grille de sélection : **13 points sur 21** (au lieu de 12 proposé)

Opération approuvée.

- **Création et animation du site Web de l'OT de la vallée du Tarn et des Monts de l'Albigeois**

Maitre d'ouvrage : Office de Tourisme de la vallée du Tarn et des Monts de l'Albigeois
Fiche action 2 : Un territoire engagé pour le développement d'une économie de proximité
Assiette éligible LEADER : 55 945,31 €
Montant LEADER : **26 853,75 €**
Grille de sélection : **14 points sur 21**
Opération approuvée.

- **Projet Alimentaire Territorial**

Maitre d'ouvrage : PETR de l'Albigeois et des Bastides
Fiche action 2 : Un territoire engagé pour le développement d'une économie de proximité
Assiette éligible LEADER : 45 561,53 €
Montant LEADER : **18 427,96 €**
Grille de sélection : **17 points sur 21** (au lieu de 16 proposé)
Opération approuvée.

- **Création de la plateforme REHAB**

Maitre d'ouvrage : PETR de l'Albigeois et des Bastides
Fiche action 3 : Un territoire à énergie positive pour la croissance verte
Assiette éligible LEADER : 93 413,60 €
Montant LEADER : **36 540,74 €**
Grille de sélection : **17 points sur 21**
Opération approuvée.

- **Animation Gestion du Programme LEADER 2015-2016** (Opération reprogrammée sur demande de l'autorité de gestion afin de respecter l'obligation d'un minimum de 20 % d'autofinancement)

Maitre d'ouvrage : PETR de l'Albigeois et des Bastides
Fiche action 4 : Animation, gestion évaluation
Assiette éligible LEADER : 104 330,43 €
Montant LEADER : **52 713,02 €**
Opération approuvée.

Il était prévu de programmer le projet de **création de la MSAP des Monts d'Alban** et du Villefrancois lors de ce comité. L'instruction de ce dossier important et complexe n'a pas pu être réalisé dans les temps pour être proposé à la programmation. Ce dossier sera donc proposé en programmation par consultation écrite dès que l'instruction sera finalisée. A ce jour (à confirmer par l'instruction définitive) ce projet pourrait prétendre à une aide LEADER de **139 587 €**.

3. Avenant à la convention et notification

Modification du circuit de gestion (annexe 8)

Afin de sécuriser la gestion des dossiers 19.4 et des dossiers portés par les GAL, une modification des circuits de gestion Leader est demandée par l'ASP et l'autorité de gestion. Cette modification porte sur la réception des dossiers de demande d'aide et de paiement portés par les structures porteuses des GAL, qui devront être déposés auprès des DDT et non plus auprès des GAL.

Le comité de programmation autorise le Président à signer cet avenant remplaçant l'annexe 8 existante par les nouveaux fichiers (annexe 8.1, 8.2 et 8.3).

Option de coûts simplifiés pour les dépenses de personnel et les frais de déplacement

Il est intégré dans les fiches actions (cf. suivi de modification des fiches actions jointes) la possibilité d'avoir recours à l'option de coûts simplifiés basée sur 1607 heures travaillées annuellement concernant les dépenses de personnel et à l'option de coûts simplifiés basée sur les barèmes de la fonction publique d'Etat concernant les frais de déplacement.

Les méthodes de calcul sont intégrées dans chaque fiche action. Cette modification fait l'objet d'une simple notification à l'AG.

Modification des fiches actions (Type d'opération, coûts admissibles et conditions d'admissibilité)

La rédaction des fiches actions et leur description a été réalisé en fin d'année 2015, début 2016. Au regard de l'instruction des premiers dossiers il apparaît que dans la description de certains types d'opération, la rédaction pouvait parfois être trop précise ou ambiguë. Il est proposé une nouvelle version de ces fiches actions. (Cf suivi des modifications dans les fiches actions). Deux types d'opérations ont été rajoutés concernant l'aide à l'aménagement qualitatif des espaces publics et l'animation globale de PCAET.

Proposition de demande d'avenant approuvée

Le Président,

Didier SOMEN